

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 26 juin 2025

Délibération n° 2025-111 – Finances - Modification de l'autorisation de programme et ajustement de crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux au gymnase Coubertin

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINÉ
Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO

M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVOET
Mme Lamia KORT
Mme Isabelle MARIE
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Jean-Claude DELAUNE
M. Cédric THOMA
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

Références juridiques :

- **Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-3 et R.2311-9**
- **Délibération n°2023-048 du conseil communautaire du 30 mars 2023 portant approbation d'une autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin et de la répartition des crédits de paiement sur les années 2023 et 2024 pour le financement de ces travaux**
- **Délibération n°2024-077 du conseil communautaire du 28 mars 2024 portant approbation de la modification de l'AP pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin et du nouvel échéancier des crédits de paiement relatif à cette AP**
- **Délibération n°2025-069 du conseil communautaire du 27 mars 2025 portant approbation de l'ajustement des crédits de paiement de l'autorisation de programme concernant les travaux au gymnase Coubertin**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Par délibération n°2023-048 en date du 30 mars 2023 le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme pour le financement des travaux au gymnase Coubertin pour un coût estimé à 2 400 000 € TTC et une répartition des crédits de paiement sur les exercices 2023 et 2024 telle que présentée ci-dessous :

AP/CP Gymnase COUBERTIN	CP 2023	CP 2024	TOTAL TTC
Dépenses prévisionnelles	500 000 €	1 900 000 €	2 400 000 €

Par délibération n°2024-077 en date du 28 mars 2024, la durée et le montant de l'autorisation de programme ont été modifiés comme suit :

AP/CP Gymnase Coubertin	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
	Réalisé	Prévisions	Prévisions	
	22 115,98 €	2 000 000 €	1 252 884,02 €	3 275 000 €

Puis, par délibération n°2025-069 en date du 27 mars 2025, la répartition des crédits de paiement a été ajustée comme suit :

AP/CP Gymnase Coubertin	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
	Réalisé	Réalisé	Prévisions	
	22 115,98 €	1 104 882,40 €	2 148 001,62 €	3 275 000 €

Afin de tenir compte des travaux complémentaires à effectuer dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'ajuster le montant de l'autorisation de programme et le montant des crédits de paiement pour l'exercice 2025.

Il est donc proposé d'augmenter l'autorisation de programme de 219 000 € et d'ajuster la répartition des crédits de paiement comme suit sur l'exercice 2025 qui constitue la dernière année de cette autorisation de programme :

AP/CP Gymnase Coubertin	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL TTC
	Réalisé	Réalisé	Prévisions	
	22 115,98 €	1 104 882,40 €	2 367 001,62 €	3 494 000 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la modification de l'autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin pour un montant de 3 494 000 € TTC ;
- Approuver le nouvel échéancier des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Autoriser M. le Président à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant ;
- Préciser que conformément à la réglementation en vigueur les modifications susceptibles d'être apportées à ce programme feront l'objet d'une délibération distincte de l'assemblée délibérante lors du vote du budget ou lors d'une décision modificative.

Décision :

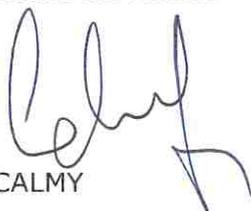
Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité de :

- Approuver la modification de l'autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin pour un montant de 3 494 000 € TTC ;
- Approuver le nouvel échéancier des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme pour le financement des travaux de rénovation et d'extension du gymnase Coubertin tel que présenté dans le tableau ci-dessus ;
- Autoriser M. le Président à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant ;
- Préciser que conformément à la réglementation en vigueur les modifications susceptibles d'être apportées à ce programme feront l'objet d'une délibération distincte de l'assemblée délibérante lors du vote du budget ou lors d'une décision modificative.

Fait les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance



Michel CALMY



Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le

04 JUIL. 2025

Date de mise en ligne le

04 JUIL. 2025

Notification le

AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr